



Subsides de formation

Bases légales et références

CSIAS : Aide sociale – concepts et normes de calcul A.4, C.I.4, H.6, H.II

Loi cantonale sur les bourses et les prêts d'études, 14.02.2008 (RSF 44.1)

Règlement cantonal sur les bourses et les prêts d'études, 08.07.2008 (RSF 44.11)

Principe

Les jeunes en formation dont les parents ne sont pas en mesure d'assurer l'entretien qui leur est nécessaire doivent formuler une demande de bourse auprès du Service des subsides de formation. Il en est de même pour toute autre personne en formation.

Le revenu de l'aide sociale n'est pas pris en compte lors de l'octroi d'une bourse d'étude par le Service des subsides de formation. Le système de calcul prend en compte les frais d'entretien et de logement même si le jeune en formation vit chez ses parents.

Montant maximal annuel d'une bourse	
Formation secondaire du deuxième degré	12 000.-
Formation de degré tertiaire	16 000.-

Procédures et compétences

Service des subsides de formation.

Le jeune en formation dont les parents sont au bénéfice de l'aide sociale remplit le formulaire de demande de bourse, le cas échéant avec l'aide de son assistant social, et le renvoie au Service des subsides de formation. Bien que le SSR concerné ne verse plus d'allocation pour l'entretien du jeune en formation ou seulement un complément, il maintient au besoin un suivi social et continue d'encadrer ce dernier.

Renseignements

[Service cantonal des subsides de formation](#)

Astuce

Caisse des Scholarques (pour les bourgeois de la ville en études supérieures),

<http://www.ville->

[fribourg.ch/vfr/fr/pub/officielle/affaires_bourgeoises/propriete_instit/bourse_detudes.htm](http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/officielle/affaires_bourgeoises/propriete_instit/bourse_detudes.htm)

Fondation C.-J. Moosbrugger (pour un séjour linguistique en Angleterre destiné aux 18 -25 ans)

<http://www.ville->

[fribourg.ch/vfr/fr/pub/officielle/affaires_bourgeoises/propriete_instit/bourse_detudes.htm](http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/officielle/affaires_bourgeoises/propriete_instit/bourse_detudes.htm)

Fondation Jean Armand Sunier (pour orphelins), <http://www.fondation-jeansunier.ch>

Service de conseil social et des subsides d'études (Université de Fribourg),

Tél. 026 300 71 61, social@unifr.ch

Subsides et bourses pour les apprentis :

Fondation Auberson-Goncerut, <http://www.fondation-auberson-goncerut.ch>

Fondation Burri Ernst, Case postale 575, 1701 Fribourg

Fondation Schmidheiny Ernst, Zürcherstrasse 156, 8645 Jona, www.eest.ch

Renvois

- > Cours d'appui
- > Écolage
- > Formation